

# EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance: 7 mars 2022

Présidence: M. Nicolas Blanc

Objet: PRÉAVIS 01/2022 - PLAFONDS D'ENDETTEMENT ET DE CAUTIONNEMENT -

LÉGISLATURE 2021-2026

#### **CONCLUSIONS**

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis 01/2022 de la Municipalité du lundi 31 janvier 2022 ; Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ; Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### DÉCIDE

par 43 voix pour, 1 contre et 5 abstentions



- 1. de **fixer** le plafond d'endettement brut communal pour la législature 2021-2026 à CHF 85'000'000 ;
- 2. de **fixer** le plafond de cautionnement communal pour la législature 2021-2026 à CHF 20'000'000.

Ainsi délibéré en séance du 7 mars 2022.

Le Président La Secrétaire



# EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance: 7 mars 2022

Présidence: M. Nicolas Blanc

Objet: PRÉAVIS 02/2022 – CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET

D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN ET DU JARDIN DE COURSEBOUX À CULLY

### CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 02/2022 de la Municipalité du 31 janvier 2022 ; Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE

à l'unanimité



- 1. **d'octroyer** un crédit d'étude relatif au développement d'un projet d'aménagement du chemin et du jardin de Courseboux à Cully pour un montant de CHF 93'800.- TTC ;
- 2. **d'amortir** l'investissement relatif au développement d'un projet d'aménagement du chemin et du jardin de Courseboux avec le coût de l'investissement des deux ouvrages concernés qui fera l'objet d'un préavis à venir ;
- 3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix des modes de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

Ainsi délibéré en séance du 7 mars 2022

Le Président La Secrétaire



## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance: 7 mars 2022

Présidence: M. Nicolas Blanc

Objet: PRÉAVIS 03/2022 – AVANT-PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA

**GARE DE CULLY** 

## CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 03/2022 de la Municipalité du 31 janvier 2022 ; Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE

par 46 voix pour, 2 contre et 1 abstention



- 1. **d'octroyer** un crédit d'étude relatif au développement de l'avant-projet d'aménagement de la place de la Gare à Cully pour un montant de CHF 200'400.- TTC;
- 2. **d'amortir** l'investissement relatif au développement d'un projet d'aménagement de la Gare de Cully avec l'investissement de la place de la Gare qui fera l'objet d'un préavis à venir ;
- 3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix des modes de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

Ainsi délibéré en séance du 7 mars 2022

Le Président La Secrétaire



## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance: 7 mars 2022

Présidence: M. Nicolas Blanc

Objet: PRÉAVIS 04/2022 – BÂTIMENT DE LA RUE DU TEMPLE 17 À CULLY - LOCAUX

DESTINÉS À L'UAPE (FONDATION PICCOLINO) - CRÉDIT D'AMÉNAGEMENT

### CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 04/2022 de la Municipalité du 31 janvier 2022 ; Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

par 48 voix pour et 1 abstention



- 1. **d'autoriser** la Municipalité à engager les travaux d'aménagement dans le bâtiment de la rue du Temple 17 à Cully ;
- 2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 295'100.- toutes taxes comprises ;
- 3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
- 4. **d'amortir** l'investissement de CHF 295'100.- TTC par annuités égales sur 10 ans au maximum, la première fois au budget 2023 (chapitre 34107).

Ainsi délibéré en séance du 7 mars 2022

Le Président La Secrétaire



# EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance: 7 mars 2022

Présidence: M. Nicolas Blanc

Objet: PRÉAVIS 05/2022 – CARTE DES DANGERS HYDROLOGIQUES - SECTEUR DE

CULLY - MESURES DE PROTECTION CONTRE LES CRUES - AVANT-PROJETS -

CRÉDIT D'ÉTUDE

### CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 05/2022 de la Municipalité du 31 janvier 2022 ; Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE

à l'unanimité



- 1. **d'octroyer** un crédit d'étude relatif au développement d'un avant-projet de mesures de protection contre les crues du secteur de Cully, pour un montant de CHF 87'000.- TTC;
- 2. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC);
- 3. **d'amortir** l'investissement relatif au développement d'un avant-projet de mesures de protection contre les crues du secteur de Cully, de CHF 87'000.- TTC par les subventions d'un montant estimé à CHF 52'000.- et le solde d'environ CHF 35'000.-, au budget 2023 (chapitre 420).

Ainsi délibéré en séance du 7 mars 2022

Le Président La Secrétaire